



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Passage de l'ouest du département des Alpes-maritimes en ZSP

Question écrite n° 1024

Texte de la question

M. Lionel Tivoli attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la problématique des zones de sécurité prioritaire (ZSP) dans le département des Alpes-Maritimes. Ce dernier - ainsi que bien d'autres en France - est confronté à une insécurité toujours grandissante, comme en témoignent notamment les derniers cas de refus d'obtempérer commis dans la zone ouest du département. Face à ces actes délictueux d'une particulière gravité, les forces de police sont bien souvent démunies et par conséquent les habitants directement impactés dans leur vie quotidienne. La délinquance, profondément enracinée dans ces territoires, nécessite de nouvelles réponses d'une particulière fermeté de la part des pouvoirs publics. Ces dernières années, les villes des bassins de Grasse, Cannes ou encore Antibes ont vu leurs taux d'intervention des forces de l'ordre augmenter de manière significative, traduisant ainsi ladite hausse de la délinquance et de la criminalité. Face à cette situation, il est urgent de considérer enfin la création d'une nouvelle zone de sécurité prioritaire couvrant l'ensemble de l'ouest du département des Alpes-Maritimes. Ce dispositif permettra, d'une part, de renforcer les actions des effectifs de police sur les zones concernées et d'améliorer significativement le quotidien des habitants et, d'autre part, de revaloriser le système de primes allouées aux forces de l'ordre mobilisées en permanences pour les concitoyens. Par ailleurs, la récente décision visant à limiter le champ d'application de la vidéosurveillance dans les cellules de garde à vue et de remplacer celle-ci par des rondes régulières et fréquentes de policiers risque d'encore accentuer davantage les contraintes déjà très lourdes qui pèsent sur les professionnels. En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir considérer cette demande de création de nouvelle ZSP comme un outil indispensable à la restauration de la sécurité dans les territoires ainsi que plus généralement de lui faire part des mesures qui peuvent être mises en place afin de faciliter l'exercice par les forces de sécurité de leur mission au quotidien.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1024

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5416